



PRÉVENTION DE LA FRAUDE EN LIGNE

Reconnaître les fausses annonces et les faux sites

On vous invite à visiter un site Web offrant des rabais très alléchants? Vous magasinez un chalet pour les vacances d'été, mais êtes craintif de vous « faire avoir »? Voici quelques conseils pour diminuer les chances de tomber sur un annonceur mal intentionné.



Vérifiez l'historique et les avis sur le locateur sur les réseaux sociaux et sur les moteurs de recherche. Pas d'avis? Peut-être est-il préférable de continuer à magasiner!

Négociez le dépôt le plus petit possible lors de l'achat ou de la réservation afin de réduire les risques de pertes en cas de problèmes.

Assurez-vous d'avoir les coordonnées de l'annonceur, ayez en main des preuves d'achat ou de réservation ainsi que des reçus afin d'exercer vos recours plus facilement en cas de souci.

Vérifiez que vous naviguez sur un site Web de confiance. Certains fraudeurs se font passer pour des commerçants légitimes. Voici quelques indices qui pourraient vous laisser croire que vous êtes sur un site frauduleux:



- Vous ne trouvez pas les coordonnées du commerçant sur le site ou dans l'annonce.
- Il n'y a pas de politique d'échange ou de remboursement.
- Il n'y a pas de politique de confidentialité.
- L'adresse URL est-elle conforme ou semble-t-elle louche? (caractères spéciaux, changements mineurs dans le nom de l'entreprise, etc.)
- On vous demande votre numéro de carte de crédit alors que vous n'êtes pas en train d'effectuer un achat.
- La navigation sur le site est difficile et il contient des liens brisés.
- Les images (le logo du commerçant par exemple) sont de mauvaise qualité.



Méfiez-vous si on vous demande de payer avec un mode de paiement qui sort de la norme (cryptomonnaie, cartes-cadeaux).

Fiez-vous à votre instinct. Vous trouvez que quelque chose cloche? Que c'est trop beau pour être vrai? C'est probablement le cas.

Que faire en cas de fraude? Chaque situation est différente, [contactez-nous](#) pour en savoir plus.

 **OPTION
consommateurs**

Avec la participation financière de :

Justice
Québec 